

SEANCE PLENIERE

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SAGE ARROUX BOURBINC

MONTCEAU-LES-MINES, le 11 mars 2013

ORDRE DU JOUR

- Préambule : Gouvernance et SDAGE Loire Bretagne 2016 (avis)
1. Présentation et débat autour de l'Etat Initial du SAGE
 2. Présentation de l'étude « pré-localisation des zones humides » par TTI Production
 3. Proposition de Budget primitif 2013 et Délibérations
 4. Calendrier de travail
 5. Actualités des commissions thématiques et des programmes contractuels du bassin
 6. Questions diverses
-



Mandats :

- M. Jacques ROY (SIVOM du Ternin) donne pouvoir à M. Georges SIMON
- l'UFC Que Choisir donne pouvoir au CPIE du Pays de Bourgogne
- la SHNA donne pouvoir au CEN Bourgogne

Documents remis :

- Note de synthèse de la réunion
- Rapport d'activités 2012
- Programme d'orientations 2013
- Document de travail « Etat Initial » du SAGE AB
- Brochure sur la consultation du SDAGE LB 2016 (Grandes questions)
- Notice explicative sur la consultation du SDAGE LB 2016
- Brochure de l'AELB n°85 « Les SAGE en Loire Bretagne » - édition juin 2012
- Présentation de l'animateur
- Présentation de l'étude « pré-localisation des zones humides »

M. SIMON, Président de la CLE, ouvre la séance par des remerciements aux membres présents. Il rappelle que la séance plénière de CLE était initialement prévue le 24 octobre 2012. Cependant, au vu des éléments nouveaux qui nécessitaient un travail complémentaire, celle-ci a été reportée à ce jour.

PREAMBULE : GOUVERNANCE ET CONSULTATION DU SDAGE LOIRE BRETAGNE 2016 (AVIS)

Gouvernance

Mme BASTIDA, MM. DUPONT, REVEL et SIMON évoquent le travail à l'initiative de la Sous-préfecture d'Autun en vue d'une meilleure lisibilité territoriale de l'organisation des structures compétentes « milieux aquatiques », des programmes d'actions (contrats territoriaux Bourbince / Arroux / Sud Morvan etc.) et réglementaire (SAGE).

Pour ce faire, un attaché territorial va étudier les scénarii possibles, d'un point de vue juridique, financier et administratif, sur une durée de 6 mois, à partir de juin (prévisionnel - date préférée au vu de la mise en œuvre du SDCI). Cette étude devra permettre de choisir un mode de gouvernance légitime (en lieu et place du conventionnement entre le SIEAB et les EPCI du SAGE aujourd'hui) et partagé par tous les acteurs, à l'horizon 2015.

Concernant le volet financier, l'Agence de l'Eau apporte des aides à hauteur de 70%. Il reste à définir le complément : Conseil Régional Bourgogne (légitime), les Conseils Généraux de Nièvre, de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire (ces 2 derniers ont rejeté un cofinancement).

Remarques :

- M. BRESSOULALY : *Y aura-t-il un suivi ?*

→ *Oui. Un CoPil est à définir ainsi que des rendus intermédiaires.*

Proposition de CoPil :

** les EPCI à compétences « milieux aquatiques » (SIEAB, SINETA, Syndicat du Mesvrin, CC Vallée de la Drée, CC Pays d'Arnay et PNR Morvan) ;*

** les Directions Départementales des Territoires de Cote d'Or et de Saône et Loire*

** les organes délibérants des départements et de la région : les Conseils Généraux de Cote d'Or, de Nièvre et de Saône et Loire ainsi que le Conseil Régional de Bourgogne.*

- M. GOGGO regrette une strate structurelle supplémentaire qui risque de ne pas simplifier la lisibilité, un temps d'étude trop important ainsi que le financement de l'AELB pour ce type d'étude

→ ***La mise en place d'une structure de bassin permettra d'avoir un financement unique pour les milieux aquatiques.*** Ex. Aujourd'hui le Pays Charolais-Brionnais finance au SIEAB pour le Contrat Territorial et le SAGE, et au Syndicat de l'Arconce pour le Contrat Territorial. Demain, il financera une seule fois pour les milieux aquatiques.

- M. DUPONT précise que l'étude devra faire ***le point sur les compétences des structures, leurs moyens et leurs participations***

- M. GUILHEM voit dans cette restructuration un engagement futur des collectivités au service de l'eau et une solidarité amont-aval affirmée.

- M. REVEL propose de transmettre le cahier des charges aux membres du Collège des Elus du SAGE.

SDAGE Loire Bretagne 2016 (Avis)

Cette 1^e consultation des assemblées et du public doit permettre de cadrer les grandes questions du futur SDAGE Loire Bretagne 2016 - 2021 que sont : la quantité, la qualité, les milieux aquatiques et la gouvernance (cf. présentation pour développement des grandes questions).

Afin de rendre un avis (davantage qu'un recueil) dans les temps, il est prévu de :

- transmettre aux membres de la CLE un résumé de ces grandes questions ainsi que les propositions de l'animateur, pour le 27 mars ;
- compiler les retours des membres de la CLE pour le 10 avril ;
- échanger pour une validation au 22 avril ;
- transmettre au Comité de Bassin l'avis de la CLE avant le 30 avril.

Remarques :

- S. MULLER : **Comment intéresser les représentants du Comité de Bassin de notre territoire à la question de l'eau ?**

→ A. DUPONT propose de les rencontrer ainsi que de les inviter à nos séances plénières de CLE. A-L BASTIDA suggère de leur transmettre les comptes-rendus.

1. PRESENTATION ET DEBATS AUTOUR DE L'ETAT INITIAL

Le document a fait l'objet d'une rédaction par l'animateur.

Les correcteurs en amont de la distribution du document sont l'Agence de l'Eau, l'ARS Bourgogne, la DDT 71 et la DREAL Bourgogne.

Remarques :

- F. REVEL regrette un temps de lecture court, une place trop importante aux éléments généraux et une faible valorisation des zones humides (cf. étude). M. POIRIER demande l'actualisation du chapitre sur les Usages de l'eau suite à ces modifications et demande ce qu'est un Etat des Lieux !

→ Après 2 années passées à expliquer, il apparaît nécessaire **d'intégrer une notice explicative au document**

- P. NOTTEGHEM, C. BRESSOULALY, P. GOBBO, A-L BASTIDA et P. ACKERMANN suggèrent des synthèses pour chaque chapitre et la rédaction d'enjeux dédiés à chaque thématique. Ceci a pour objectif une appropriation du document autant par les élus que par les techniciens. Concernant le volet « zones humides », il convient de se référer à l'étude ou de mettre à disposition une synthèse

→ Les synthèses existent déjà. Une notice d'utilisation et de présentation voire une synthèse pour le volet « zones humides » pourrait être intégrée au document. Concernant la rédaction d'enjeux, ce volet apparaît dans le Diagnostic.

- A. DUPONT suggère de travailler dès à présent sur le document par le biais de **commissions thématiques = Participation !**

A terme, la CLE devrait **présenter ses résultats** (Etat des Lieux et Etude « Zones Humides ») **aux collectivités adhérentes** (et cotisantes), en ciblant leur périmètre de compétence.

- A. PALLOT, P. ACKERMANN, A-L BASTIDA, C. BRESSOULALY suggèrent de présenter les travaux de la CLE auprès des maires lors des conseils communautaires (concernant les 2 Pays, il serait préférable de présenter également en conseils communautaires). Il conviendra de cibler les actions qui découleront de ces 3 années d'études et de partenariat.

Afin d'avancer dans les meilleurs délais, les commissions thématiques dédiées à l'Etat Initial seront au nombre de 3 et traiteront chacune 2 chapitres. Leur composition et leur organisation feront l'objet d'invitations prochaines.

Les autres remarques seront prises en compte.

2. ETUDE « PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES » : USAGE ET VULGARISATION

Le Bureau d'études missionné pour l'étude de « pré-localisation des zones humides sur le périmètre du SAGE » a présenté la méthodologie et les résultats de son étude.

Les rapports, ainsi que les cartes et les données SIG (l'outil) sont remis au secrétariat de la CLE et peuvent être mis à disposition sous certaines conditions. Une notice d'utilisation et d'explication devra être rédigée pour accompagner la mise à disposition future.

Remarque :

- P. NOTTEGHEM, D. LOY, A. DUPONT et, unanimement, la CLE mettent en exergue la nécessité de **bien communiquer sur les résultats : il s'agit de cartes de pré-localisation : les inventaires de terrain pour valider la photo-interprétation restent nécessaires.**

- A. DUPONT rappelle l'importance d'intégrer les zones humides dans les documents d'urbanismes

3. PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2013 ET DELIBERATIONS

Budget

La proposition de budget 2013 est équilibrée et stable par rapport à 2012.

Il prend en compte dans son fonctionnement une étude pour le diagnostic d'une valeur de 65 000 €uros.

Les subventions proviennent de l'Agence de l'Eau et du FEDER. La cotisation des collectivités restent identiques cette année (autofinancement de l'ordre de 14 500 €uros).

Les conventions de partenariat qui ont pris fin le 31 décembre 2012 seront renouvelées pour une durée d'un an et sans augmentation.

Remarques :

- La DREAL Bourgogne (par le biais de F. REVEL) annonce **que les fonds européens liés aux milieux aquatiques sont maintenus pour les prochaines échéances.**

- G. SIMON annonce qu'une hausse de 50% de l'autofinancement pourra être proposée au budget en 2014, avant les élections municipales, afin de dynamiser le SAGE et son élaboration (l'arrêté fixe une élaboration en 6 ans. 2 années se sont déjà écoulées).

- C. BRESSOULALY : Il serait intéressant de connaître les budgets et la part d'autofinancement des autres SAGE !

→ Le budget et la part d'autofinancement sont parmi les plus bas montants des SAGE en France, et ce malgré un territoire qui dépasse la moyenne nationale.

- F. REVEL : Dans le cas où les offres qui seront émises pour le Diagnostic dépassent le montant de la ligne budgétaire, il sera préférable de rendre le marché infructueux davantage que de décroître les ambitions du Diagnostic (cahier des charges).

Délibérations

Des délibérations sont à prendre afin d'autoriser le Président à solliciter la structure porteuse (le SIEAB) pour :

- solliciter les aides financières pour l'animation, année 2013
- solliciter les aides financières pour le volet communication, année 2013
- solliciter les aides financières pour le Diagnostic
- procéder au marché public pour l'étude « Diagnostic »

Les délibérations sont votées à l'unanimité.

Remarques :

- A-L BASTIDA : Pourrait on envisager d'amputer la ligne budgétaire de l'étude Diagnostic pour financer l'étude sur la gouvernance si la Région ne porte pas le projet ?

→ G. SIMON répond qu'il est difficile car la somme budgétée pour l'étude reste minime et le marché risque d'être rendu infructueux.

4. CALENDRIER DE TRAVAIL

En 2013, l'objectif premier est de valider l'Etat Initial (en séance plénière de CLE de juin).

Dans le même temps, il convient de :

- travailler sur le cahier des charges du Diagnostic, étape suivant l'Etat Initial ;
- travailler sur le cahier des charges de l'étude « gouvernance » ;
- vulgariser l'étude Zones humides et définir l'orientation à donner à l'outil.

Dans un second temps (2nd semestre), le calendrier prévoit :

- la procédure de marché public pour le Diagnostic et son démarrage en fin d'année ;
- l'édition de la 3^{ème} édition du Journal du SAGE ;
- le suivi de l'étude « Zones Humides » ;
- le suivi de l'étude « Gouvernance ».

Calendrier prévisionnel 2013

2013	Janvier – Mars	Avril – juin	Juillet – Septembre	Octobre - Décembre
Etat des Lieux	Appropriation par la CLE et Validation en 2 ^{nde} CLE			
Diagnostic	- Réflexion collégiale - Rédaction du CCTP		- DCE sur le MP - CAO	Démarrage de l'étude
CT Communication		Définition des articles	Rédaction des articles	Edition et Impression
CT Biodiversité	CoPil post étude ZH	CoPil post étude ZH (inventaires de terrain - intégration des ZH aux docs urba)		
Gouvernance	CCTP, portage		Etude / mission	
Secrétariat de la CLE	Animation			
Réunions	- CoPil Biodiversité - CoPil Gouvernance - CLE (vote budget, délibérations, etc.)	- CoPil Gouvernance - CT Communication - CoPil Diag - CLE (validation EdL)	- CoPil Biodiversité - CT Communication - CoPil Diag - Bureau (CAO)	- CoPil (suivi Diag) - Bureau (préparation CLE) - CLE

Rappel sur le Diagnostic : Pour avancer ensemble sur cette étape, il apparaît opportun de mettre en place un groupe de travail œuvrant sur le cahier des charges de l'étude. La méthodologie devra suivre les exigences de l'article 5 de la DCE et la concertation des membres de la CLE sera à privilégier afin de mobiliser les acteurs et permettre ainsi une appropriation totale des représentants de la CLE.

Remarques :

- B. GAUTHIER : Est-il possible de définir les **inventaires de terrains des zones humides et leur méthodologie** plus tôt ? La dynamique du SIEAB permettrait de commencer ces inventaires dès à présent.

→ P. NOTTEGHEM : Il est préférable d'attendre et d'œuvrer à une méthodologie commune. Le CENB assistera au cadrage de la méthodologie. En 2013, le Conservatoire n'a pas prévu d'inventaires. Pour 2014, leur définition sera actée en septembre 2013. A. DUPONT rappelle que le Conservatoire peut être une cellule d'assistance technique mais que la maîtrise d'ouvrage appartient aux collectivités. F. REVEL rappelle qu'aucune stratégie n'a

été arrêtée à ce jour et que les prérogatives de la CLE étaient que celle-ci finance l'étude de pré-localisation mais que les Syndicats de rivières (porteurs des Contrats territoriaux) prennent le relai et effectuent les inventaires !

5. ACTUALITES DES COMMISSIONS THEMATIQUES ET DES PROGRAMMES CONTRACTUELS DU BASSIN

Actualités des commissions thématiques

La Commission Thématique Biodiversité a œuvré depuis 2011 avec la rédaction du CCTP jusqu'à aujourd'hui avec la présentation de l'étude de pré-localisation.

La commission Thématique Communication a édité la **2^{ème} édition du Journal** du SAGE. C'est un 8 pages traitant des travaux de la CLE, d'un volet « zones humides » (en lien avec les travaux du CENB), des actualités des contrats territoriaux et de leur corrélation avec le SAGE ainsi que du 10^{ème} programme de l'AELB. Le Journal va être transmis à chaque conseiller des 179 collectivités du territoire, aux représentants de la CLE ainsi qu'aux acteurs de l'eau sur le territoire de Loire Bretagne. Au total, environ **2 500 exemplaires seront expédiés**.

Le document est également téléchargeable sur le site *gesteau*.

Actualités des programmes contractuels du bassin

Cf. pages 6 et 7 du Journal du SAGE, édition 2

6. QUESTIONS DIVERSES

- Les nouvelles conventions seront transmises aux EPCI cotisantes avec le plan de financement pour 2013. Comme annoncé plus haut, elles seront identiques aux précédentes, mais sur une durée d'un an.

- Le rapport d'activité est téléchargeable sur le site *Gesteau* et sera transmis sur demande. Il reprend les travaux de la CLE pour l'année 2012.

- Le programme d'orientations souligne les missions principales et annexes de la CLE pour l'année 2013. Il sera transmis aux Préfets de départements (21, 58 et 71), au Préfet coordonnateur (Préfet de la Région Centre) ainsi qu'au Comité de Bassin ; selon l'article R212-34 du Code de l'Environnement.

PERSONNES INVITEES : LES MEMBRES DU BUREAU DE LA CLE DU SAGE ARROUX BOURBINCE

LISTE DES PERSONNES PRESENTES

Président de la CLE	M. Georges SIMON
1^{er} Vice président	M. Jean-Marc GUILHEM
3^e Vice-président	M. Jean-Yves TONDOUX
4^e Vice-présidente	Mme Annie PALLOT
6^e Vice-présidente	Mme Paulette ACKERMANN
Conseil Général de Côte-d'Or	M. Pierre GOBBO
CA Beaune Cote et Sud	M. Christian BRESSOULALY
CC Pays d'Arnay le Duc	M. Gérard DAMBRUN
Pays Charolais Brionnais	M. Gérard CHENAUD
Syndicat d'Aménagement du Mesvrin	M. Pierre DECHAUME
SIEAB	M. Gilles PERRETTE
CEN Bourgogne	M. Patrice NOTTEGHEM
CPIE Pays de Bourgogne	Mme Julie ROYAL
EDF	M. Frédéric BAUMANN
UNICEM Bourgogne	Mme Valérie SANTINI
Agence de l'Eau Loire Bretagne (délégation Allier Loire Amont)	M. Aymeric DUPONT
Agence Régionale de Santé	Mme Martine POIRIER
DDT de Cote d'Or	M. Gilles BOSSON
DDT de Saône-et-Loire	MM. Frédéric REVEL et Marc EZERZER
ONEMA	M. Emmanuel DURAND
Sous-préfecture d'Autun (secrétariat général)	Mme Anne-Lise BASTIDA
VNF	M. Régis LEGER
CC Pays d'Arnay le Duc	M. FICHOT
CMCU (invitée technique)	Mme Viviane PERRIER-GRITTI et M. Nicolas ROUSSEL
Conseil Général de Saône-et-Loire (invité technique)	M. David FAVRICHON
Pays Autunois Morvan (invité technique)	Mme Myriam CLEMENT
SIEAB (invité technique)	M. Benjamin GAUTHIER
SMEMAC (invité technique)	Mme Séverine DECROO
TTI Productions	M. David LOY
Animateur CLE SAGE AB	M. Steve MULLER

LISTE DES PERSONNES EXCUSEES

2è Vice-président	Représentant du Pays de l'Autunois Morvan
5è Vice-président	M. Gabriel MOULIN
CC Autunois	M. Norbert ESTIENNE
CUCM	M. Jorge FERREIRA
EP Loire	M. Dominique LOTTE
Parc Naturel Régional du Morvan	M. Jean-Baptiste PIERRE
Pays de l'Autunois Morvan	M. Jean-Claude NOUALLET
SIVOM du Ternin	M. Jacques ROY
Chambre d'Agriculture Saône et Loire	Mme Sophie SIMONET et M. Yves LARGY
Comité Départemental de Canoë de Saône et Loire	M. Rémi ODJET
SHNA	M. Sylvain BELLENFANT
UFC Que Choisir	M. Didier JOUAS
UNICEM Bourgogne	M. Philippe RIVA
CRPF Bourgogne	M. Hugues SERVANT
DREAL Bourgogne	M. Gilles CREUZOT
M. François COUROUBLE (invité technique)	
Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or (invité technique)	Mme Anne HERMANT
Conseil Régional Bourgogne (invité technique)	M. Antoine WEROCHOWSKI
CMCU (invité technique)	M. Brice LEDILOSQUER

LISTE DES PERSONNES ABSENTES

7è Vice-président	M. Jacques REBILLARD
CC Liernais	M. Pierre POILLOT
Conseil Général de la Nièvre	Mme Jocelyne GUERIN
Conseil Général de Saône-et-Loire	M. Laurent SELVEZ
AOMSL	Son représentant
CCI de Saône et Loire	Son représentant
Ecomusée Le Creusot Montceau	Son représentant
Fédération de Pêche de Saône-et-Loire	Son représentant
SAFER	Son représentant
DDT de Nièvre	Son représentant
ONCFS	Son représentant
CC Vallée de la Drée	M. Clément PANIER
SINETA (invité technique)	M. Stéphane CLEMENT

Lundi 11 mars 2013
Montceau (71)



Séance Plénière

Commission Locale de l'Eau

SAGE Arroux-Bourbince

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



Séance Plénière
Commission Locale de l'Eau
SAGE Arroux-Bourbince

Ordre du Jour

Matin

Préambule : Gouvernance et Consultation du SDAGE LB (avis)

1. Présentation et débat autour de l'Etat des Lieux du SAGE
2. Présentation de l'étude « Pré-localisation des zones humides »
3. Proposition de Budget primitif 2013 et Délibérations

Après-midi

4. Calendrier de travail
5. Actualités des commissions thématiques et des programmes opérationnels
6. Questions diverses



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Préambule

- **Gouvernance** *(parole à G. SIMON, Président de la CLE)*
- **Avis sur le SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 :**
1^e consultation (les questions importantes) *(parole à A. DUPOND de l'AE LB)*
 - **Qualité**
 - Empêcher toute nouvelle dégradation
 - Réduction des pollutions à la source
 - Maintien du bon fonctionnement des MA, qui épurent naturellement les eaux
 - **Quantité**
 - Partage de la ressource en eau (usages)
 - Gestion entre les activités humaines et les basses (sécheresse) et hautes eaux (inondation)
 - **Milieux aquatiques**
 - Déclinaison du Grenelle (TVB, classement des cours d'eau)
 - Amélioration des connaissances
 - Restauration des milieux dégradés
 - Zones humides et biodiversité : des milieux à préserver
 - **Gouvernance**
 - Organisation des structures compétentes eau et MA aujourd'hui et demain
 - Mobilisation des moyens et des acteurs



Préambule (suite)

- **Pour information (Consultation SDAGE LB) :**
 - Date de clôture des avis : 30 avril 2013
 - Réponse en ligne sur : www.prenons-soin-de-leau.fr
 - Une 2nde consultation sur le PdM et le SDAGE se profilera dans 18 mois

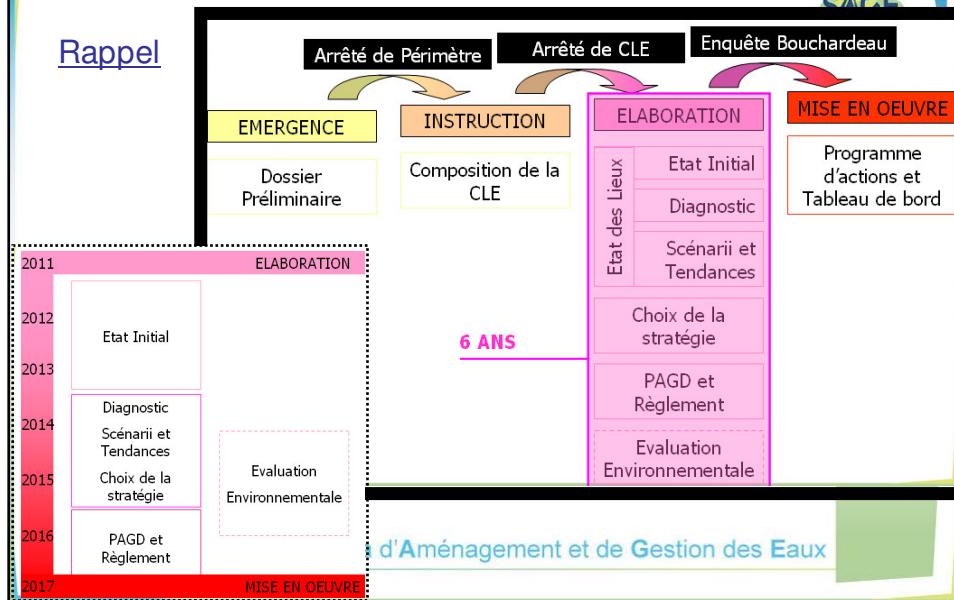


- **Nos représentants au Comité de Bassin :**
 - Pour la bourgogne (*mais hors district LB !*) : MM. LEFEBVRE et REGNAUD
 - M. DRAPIER (*représentant à notre CLE jusqu'en 2011 pour l'EP Loire – remplacé par M. LOTTE*)



1. Etat Initial

Rappel



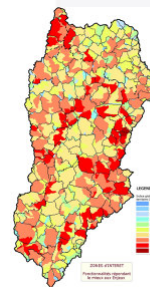
1. Etat Initial

- Recueil structuré des données et des connaissances existantes sur le périmètre, en termes de milieu, d'usages et d'acteurs.
- Données techniques, scientifiques, réglementaires et socioéconomiques.
- Atlas cartographique
- Plus de 100 volets traités dans ce document de plus de 200 pages.
- Rédaction par le secrétariat de la CLE (l'animateur), avec l'assistance d'un stagiaire et des membres de la Mission Inter-Service de l'Eau et de la Nature (MISEN) de Saône-et-Loire
- Il doit mettre en exergue si des investigations complémentaires sont à réaliser (échelle, année de production et précision des données apportant une hétérogénéité d'informations)
- Il doit servir de pierre angulaire au Diagnostic du territoire, prochaine étape à l'élaboration du SAGE.
- Appropriation au 1^{er} semestre et validation en séance plénière de CLE en juin 2013.



2. Etude Zones Humides

- La disposition 8E-1 du SDAGE Loire Bretagne définit le portage par la CLE de l'étude de Pré-localisation des ZH
- Présentation par le Bureau d'études TTI Productions *(Parole au Président de la Commission M. TONDOUX et au chargé de projet, M. LOY)*
- Et maintenant ?
 - Appropriation des secteurs à fort intérêt devant bénéficier d'une priorité pour les inventaires de terrain
 - Définition d'un calendrier de travail et d'un groupe de travail
 - Perspectives à termes : Intégration des zones humides inventoriées dans les documents d'urbanismes (SCOT, PLU)



3. Budget primitif

Comparatif budgets 2012 et 2013

Chap. Art.	Libellés	BP 2012 Crédits nouveaux	BP 2013 Crédits nouveaux
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		126 488,00	124 882,00
011	Charges à caractère général	80 350,00	81 420,00
60622	Carburants	2 250,00	2 250,00
60632	Fournitures de petit équipement	150,00	150,00
6064	Fournitures administratives	900,00	900,00
6068	Autres matières et fournitures	100,00	100,00
6135	Locations mobilières	4 400,00	4 400,00
6132	Locations immobilières	250,00	250,00
61551	Entretien réparation du matériel roulant	150,00	150,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	650,00	650,00
617	Etudes et recherches	60 000,00	65 000,00
6184	Versement à des organismes de formation	1 500,00	1 500,00
6231	Annonces et insertions	0,00	1 000,00
6257	Frais de réception	300,00	300,00
6236	Catalogues et imprimés	7 250,00	2 320,00
6256	Missions	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	700,00	700,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00
62878	Remboursements de frais à d'autres organismes	750,00	750,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00
012	Charges de personnel	41 840,00	41 970,00
6332	Cotisations versées au FNAL	40,00	50,00
6336	Cotisations CNFPT - CDG	650,00	620,00
64131	Rémunérations du personnel non titulaire	30 600,00	30 950,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	9 200,00	9 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	950,00	950,00
6455	Cotisation pour assurance du personnel	400,00	400,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	4 298,00	1 492,00
RECETTES		126 488,00	124 882,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	12 000,00	8 350,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00
74	Dotations et participations	114 488,00	116 532,00
74748	Participation des communes	14 500,00	14 500,00
7477	Budget communautaire et fonds structurels	68 920,00	90 414,00
7478	Participations autres organismes (AFI B)	31 068,00	11 618,00
75	Autres Produits de Gestion courante	0,00	0,00
7552	Prise en charge du déficit du budget annexe	0,00	0,00

Chap. Art.	Libellés	2012 RAPPEL	2013 PROJET
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		5 548,00	1 492,00
001	Résultat d'investissement reporté	3 048,00	1 492,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
205	Licences logiciels	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
2188	Divers	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00
	Stagiaire (5mois)	2 500,00	0,00
RECETTES		5 548,00	1 492,00
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 298,00	1 492,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
10890	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 250,00	0,00
7474	Participation des communes	0,00	0,00
7478	Participations autres organismes (AELB)	1 250,00	0,00
7478	Participations autres organismes (FEDER)	0,00	0,00

3. Budget primitif

Plan de financement



DEPENSES	
Charges de personnel et frais assimilés	41970
Charges de personnel - rémunérations non titulaires	30950
Charges patronales	11020
Charges à caractère général	81420
Carburants	2250
Fournitures de petit équipement	150
Fournitures administratives	900
Autres matières et fournitures	100
Locations mobilières	4400
Locations immobilières	250
Entretien réparation du matériel roulant	150
Entretien autres biens mobiliers	0
Primes d'assurances	650
Études et Recherches (Diagnostic)	65000
Versement à des organismes de formation	1500
Annonces et insertions	1000
Frais de réception	300
Catalogues imprimés et frais postaux (Volet communication)	3070
Missions	1000
Frais de télécommunications	700
Autres frais	0
Dépenses imprévues	0
Virement à la section d'investissement	1492
TOTAL	124882

RECETTES	
Subvention AELB	90414
Charges de personnel	29379
Charges à caractère général	14000
Étude Diagnostic	45500
Communication	1535
Subvention FEDER	11618
Charges de personnel	4197
Charges à caractère général	0
Étude Diagnostic	6500
Communication	921
Cotisations organismes	14500
CCM	5734
PAM	3742
PCB	3279
CC Pays Artois le Duc	519
PNB Morvan	403
CC Liernais	299
CA Beaune Cote et Sud	194
CC Autour du Mt St Vincent	147
CC Auxois du Sud	77
Gourdon	66
CC Bligny sur Ouche	42
Résultats reportés ou anticipés	8350
TOTAL	124882

3. Délibérations



- Autorisation au Président de ...

1. Solliciter les financeurs pour l'animation 2013
2. Solliciter les financeurs pour la communication 2013
3. Solliciter les financeurs pour l'étude Diagnostic
4. Elaborer la procédure de marché public pour le Diagnostic

4. Calendrier de travail 2013



2013	Janvier – Mars	Avril – juin	Juillet – Septembre	Octobre - Décembre
Etat des Lieux	Appropriation par la CLE et Validation en 2 ^{nde} CLE			
Diagnostic	- Réflexion collégiale - Rédaction du CCTP		- DCE sur le MP - CAO	Démarrage de l'étude
CT Communication		Définition des articles	Rédaction des articles	Edition et Impression
CT Biodiversité	CoPil post étude ZH	CoPil post étude ZH (inventaires de terrain - intégration des ZH aux docs urba)		
Gouvernance	CCTP, portage		Etude / mission	
Secrétariat de la CLE	Animation			
Réunions	- CoPil Biodiversité - CoPil Gouvernance - CLE (vote budget, délibérations, etc.)	- CoPil Gouvernance - CT Communication - CoPil Diag - CLE (validation EdL)	- CoPil Biodiversité - CT Communication - CoPil Diag - Bureau (CAO)	- CoPil (suivi Diag) - Bureau (préparation CLE) - CLE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

5. Actualités Commissions thématiques et Programmes opérationnels



- CT Biodiversité : Etude ZH
- CT Communication : Journal
 - Edition, Rédaction, Vulgarisation

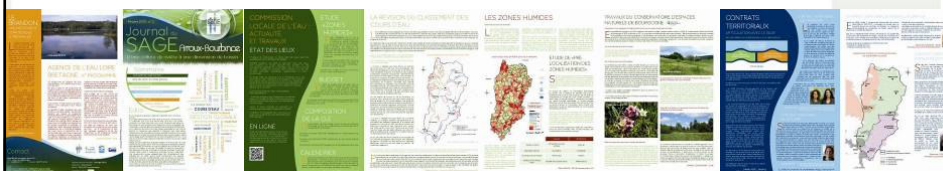


Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

5. Actualités

Commissions thématiques et Programmes opérationnels

- Programmes opérationnels :
 - CT AMD
 - CT Bourbince
 - CT Sud Morvan 
 - CT Val de Loire
 - Contrat Captage Prioritaire de l'étang de Brandon

PROGRAMMES D'ACTION CONTRATS TERRITORIAUX
SUR LE PERIMETRE DU SAGE

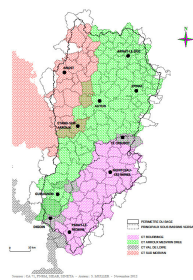


Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



6. Questions diverses

- Conventionnement 
- Rapport d'activités 2012 
- Programme d'orientations 2013 

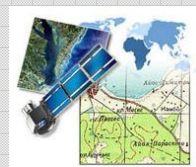
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



Merci de votre attention



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



Pré-localisation et hiérarchisation des zones humides dans le périmètre du SAGE ARROUX – BOURBINC

Bureau d'étude TTI PRODUCTION

Pré-localisation des zones humides

Hiérarchisation des secteurs d'inventaire

Contexte législatif

Pré-localisation des zones humides du bassin versant d'Arroux-Bourbince pour la définition d'orientations de gestion et de préservation de ces milieux dans le cadre du SAGE

La définition d'une zone humide figure dans l'article L 211-1 du code de l'environnement : « on entend par zone humide les terrains, **exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce**, [...] de façon **permanente ou temporaire** ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par **des plantes hygrophiles** pendant au moins une partie de l'année ».

L'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009, précise les critères de définition et de délimitation des zones humides :

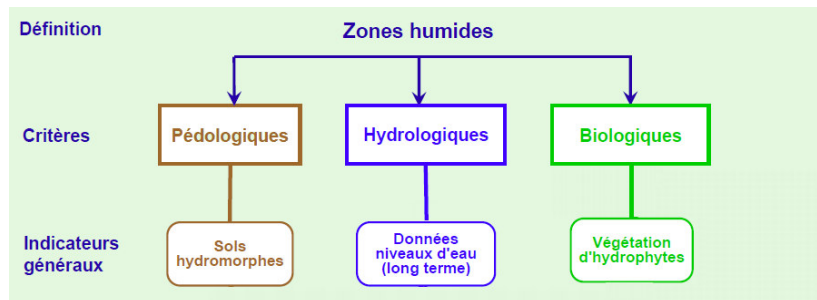
« Un espace peut être considéré comme zone humide [...] dès qu'il présente l'un des critères suivants :

1° **ses sols** correspondent à un ou plusieurs **types pédologiques** parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1 (de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009). [...]

2° **sa végétation**, si elle existe, est caractérisée :

- Soit par des **espèces indicatrices** de zones humides [...]
- soit par des communautés d'espèces végétales, dénommées "**habitats**" caractéristiques de zones humides »

Identification



Recherche de plantes caractéristiques



Les zones humides sont +/- reconnaissables à vue

Recherche de traces pédologiques



Objectif pour le SAGE Arroux-Bourbince

Premier objectif : Identifier et cartographier les zones humides du bassin hydrographique du SAGE Arroux – Bourbince (3177 km²) en réalisant une cartographie précise.

Second objectif : Estimer l'importance et la vulnérabilité des zones humides sur le territoire afin de procéder à un inventaire ciblé sur les zones prioritaires dans une démarche inscrite sur la durée.

- **améliorer la connaissance** en constituant un premier bilan des zones à dominantes humides du territoire qui permettra d'inventorier ces espaces sur le terrain et de suivre leur évolution
- **support de planification et d'évaluation de la politique régionale** dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques qui devrait permettre d'intervenir sur la gestion de ces espaces
- **outil de communication**, d'information et de sensibilisation
- **outil d'aide à la décision pour les acteurs de l'eau** du bassin versant (agences de l'eau, collectivités et structures porteuses des contrats territoriaux, chambres consulaires, associations...).



Intérêt de la pré-localisation des zones humides

La législation implique donc la réalisation **d'inventaires terrain** sur l'ensemble du territoire pour une analyse floristique et pédologique



Durée

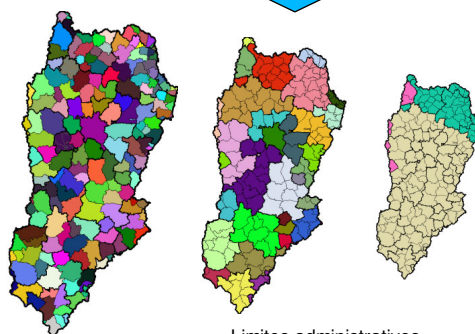
Coût : €

Contraintes:
Administratives
Saisonniers
Etc.

NÉCESSITÉ de pré-localiser les zones humides afin de **réduire** la zone d'investigation et donc le **coût** et la **durée** de l'inventaire

SAGE : **3177 km²**

- 179 communes
- 31 cantons
- 3 départements
- 3 syndicats de rivières
- 1 agence de l'eau

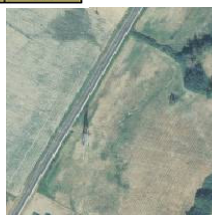


Earth Observation Consulting Services

Photo-interprétation

	% nbr	ha	% surface
Surface cultivée en zone agricole	0.751	161	1.387
Surface cultivée en zone aménagée	0.020	2	0.017
Surface en herbe en zone agricole	48.430	7971	68.645
Surface en herbe en zone aménagée	4.453	271	2.334
Surface en herbe en zone d'extractions de matériaux	0.030	7	0.060
Surface en herbe en zone naturelles	4.667	573	4.935
Surface inondée végétalisée en zone aménagée	0.015	1	0.009
Surface inondée végétalisée en zone naturelles	0.517	99	0.853
Milieu arboré (Forêt) en zone agricole	0.010	0.3	0.003
Milieu arboré (Forêt) en zone aménagée	0.114	3	0.026
Milieu arboré (Forêt) en zone naturelles	1.174	247	2.127
Boisement organisé en zone agricole	0.005	1	0.009
Boisement organisé en zone aménagée	1.697	212	1.826
Milieu arbustif en zone agricole	0.010	0.3	0.003
Milieu arbustif en zone aménagée	0.567	23	0.198
Milieu arbustif en zone d'extractions de matériaux	0.005	0.3	0.003
Milieu arbustif en zone naturelles	1.254	125	1.076
Linéaire arboré en zone agricole	0.060	3	0.026
Linéaire arboré en zone aménagée	5.449	332	2.859
Linéaire arboré en zone naturelles	30.771	1580	13.607
	100	11612	100

Résultats de la photo-interprétation sur photographies aériennes des zones présentant des traces d'humidité, de végétation ou géomorphologiques.



Earth Observation Consulting Services

Bilan de la pré-localisation



La pré-localisation de **11 403 Ha** de zones à très forte probabilité de présence de zones humides issue de la photo-interprétation et des analyses historiques et topographiques

À partir de ce travail, on met en place un outil permettant d'estimer :

La surface à prospecter
L'emplacement de ces surfaces

et implicitement le **temps** et le **budget** nécessaires.

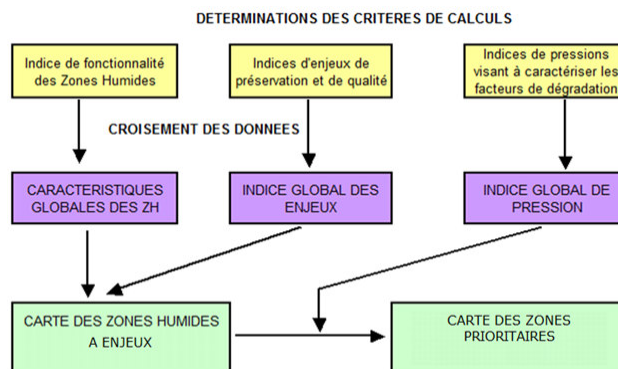
La hiérarchisation de la prélocalisation

Qu'est-ce que la Hiérarchisation :

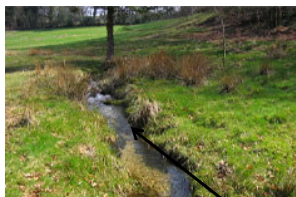
À partir du travail de pré-localisation des zones à très forte probabilité de présence de zones humides, il s'agit de déterminer quelles sont **les priorités** pour le choix des premiers inventaires terrain.

Pourquoi la Hiérarchisation :

L'objectif n'est pas de remplacer l'étude de terrain, mais bien d'estimer un état potentiel des zones humide afin de **quantifier leur intérêt** et donc **l'urgence à les traiter** en premier.



Évaluation des fonctionnalités des zones humides



Analyse de la **proximité de cours et plans d'eau** par rapport aux zones humides permettant un échange d'eau.



Évaluation des possibilités d'**échanges entre zones humides** : densité, relations, répartition, etc.



Estimation:

Elle se base sur la pré-localisation et analyse les liens entre zones humides et le réseau hydrographique.

Elle permet de calculer un état THÉORIQUE qui ne tient pas compte de l'anthropisation ou de la dégradation effective.



Earth Observation Consulting Services

Enjeux



Réservoir biologique : Les zones humides constituent les écosystèmes les plus riches et les plus diversifiés en espèces animales et végétales.



ZONES HUMIDES et PATRIMOINE



Valeur esthétique : Les marais, étangs, canaux constituent des paysages fortement appréciés qui apportent une contribution à l'agritourisme et l'écotourisme.

Estimation des enjeux

Soutien d'étiage en période de sécheresse:

Certaines zones humides redonnent de l'eau à la rivière lorsqu'elles y sont connectées ce qui permet de réguler le débit



Maîtrise des crues & des inondations: Les terres les plus basses près des cours d'eau sont des champs d'expansion des crues naturels et dont la capacité est énorme.



ZONES HUMIDES et RÉGULATION

Earth Observation Consulting Services

Enjeux

ZONES HUMIDES et RESSOURCES EN EAU

Recharge des nappes phréatiques : Certaines zones humides permettent une recharge directe des nappes phréatiques grâce à la perméabilité du sol et à la proximité directe de la nappe.

ZONES HUMIDES et QUALITÉ DE L'EAU

Épuration des eaux : Certaines espèces végétales jouent un rôle de filtration de l'eau par rapport aux particules en suspension (sédimentation) et aux polluants organiques (décomposition) et minéraux (piégeage).



En plus de ces enjeux, n'oublions pas qu'il existe d'autres facteurs que la protection des zones humides permet de préserver.

Valeur économique : il existe de nombreuses ressources naturelles des zones humides agricoles (viande, fourrage, maraîchage), piscicoles, mais aussi le gibier, le chaume, la tourbe qui forment autant de secteurs d'artisanat ou de loisirs.

Valeur culturelle : Les zones humides associent souvent une vocation sociale de rencontre, de détente avec une identité propre au terroir.



Earth Observation Consulting Services

Pressions



L'agriculture : L'état a encouragé les agriculteurs à intensifier les pratiques culturales, à utiliser des produits phytosanitaires (engrais, pesticides) et à mettre en culture des zones humides notamment par drainage.



Les boisements : Ils se font souvent afin de rentabiliser les terres impropres à la culture, car généralement en eau. Ils entraînent souvent des modifications écologiques : diminution de la biodiversité, épuisement des sols, abaissement de la nappe d'eau, modification paysagère.



L'extraction de matière : L'extraction alluviale peut se faire aux dépens de zones humides en modifiant l'écoulement de la nappe phréatique et ainsi provoquer un risque d'assèchement des zones humides situées aux alentours

Estimation des pressions exercées sur les zones humides

La fragmentation : Elle est le résultat de l'intersection de zones humides par le réseau routier et ferré qui nuit aux échanges de biodiversité et à l'alimentation en eau de ces zones humides.



Earth Observation Consulting Services

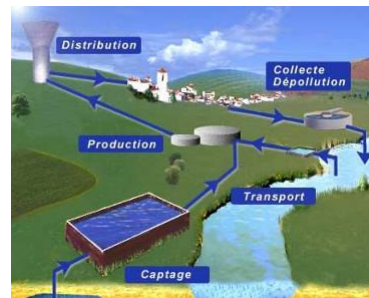
Pressions



Pression urbaine : Elle est multiple, car l'augmentation de la population implique l'augmentation des prélèvements en eau potable, l'augmentation des rejets et de la pollution.



Pression industrielle : Il s'agit d'une pression liée à la dégradation des milieux par les pollutions qui sont liées aux rejets accidentels ou chroniques de produits dangereux ou de matières en suspension, mais aussi par des pollutions thermiques dues à des rejets d'eau à température élevée.



Les prélèvements d'eau : Ils sont liés aux besoins de l'agriculture, des industries et de la population. Des prélèvements importants ont un impact sur le fonctionnement hydrologique et la disparition de nombreuses zones humides.

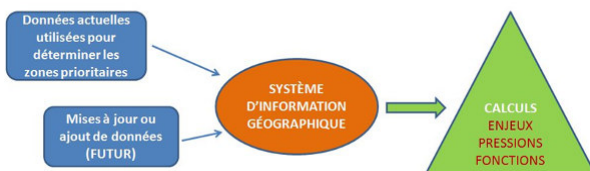


Earth Observation Consulting Services

Analyse croisée des fonctionnalités théoriques répondant aux enjeux

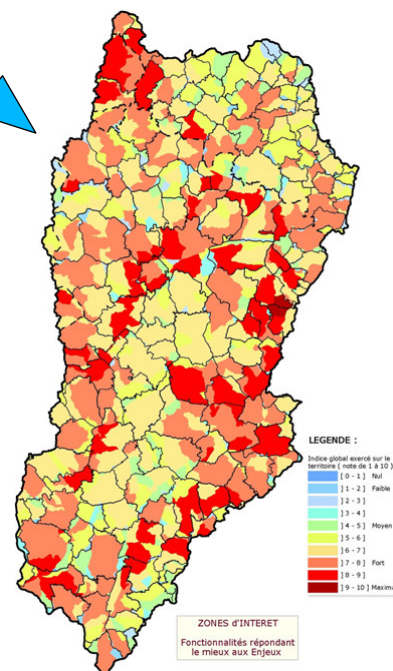
Cartographie des secteurs à fort intérêt devant bénéficier d'une priorité pour les inventaires de terrain

► OUTIL DE MESURE ET D'ANALYSE MODULABLE ET ÉVOLUTIF



Détermination des secteurs prioritaires

- en ajoutant la pression exercée sur ces zones
- en fixant des objectifs de surfaces à traiter par années.



Earth Observation Consulting Services

Résultats

- 1) Cartographie exhaustive des zones humides probables
- 2) Classification de chaque site en fonction de son intérêt
- 3) Outil de gestion et de planification des inventaires

	SEUIL de l'indice d'intérêt pour les zones humides	Nombre de zones humides	Surface (ha) de zones humides probables	% de la surface totale du SAGE	Surface (ha) de zones à forte probabilité d'humidité	% de la surface totale du SAGE	Surface (ha) de zones à probabilité moyenne	% de la surface totale du SAGE
	1	23623	11403.2	3.59%	10448.0	3.29%	21465.3	6.76%
Objectifs à fixer :	1.5	23623	11403.2	3.59%	10446.1	3.29%	21451.1	6.75%
	2	23622	11402.7	3.59%	10405.0	3.27%	21263.6	6.69%
3e année	2.5	23612	11399.5	3.59%	10338.1	3.25%	21086.3	6.64%
	3	23598	11395.1	3.59%	10315.2	3.25%	20898.8	6.58%
2de année	3.5	23570	11378.7	3.58%	10289.8	3.24%	20705.2	6.52%
	4	23520	11363.9	3.58%	10223.9	3.22%	20558.1	6.47%
	4.5	23332	11280.0	3.55%	10143.9	3.19%	20167.3	6.35%
	5	22889	11166.8	3.51%	9893.7	3.11%	19351.7	6.09%
	5.5	22181	10886.7	3.43%	9501.1	2.99%	18190.6	5.73%
	6	20592	10318.3	3.25%	8911.6	2.80%	16400.2	5.16%
1re année	6.5	17548	9148.6	2.88%	7603.5	2.39%	13494.8	4.25%
	7	13248	7456.6	2.35%	5958.0	1.88%	10463.8	3.29%
	7.5	8415	4799.9	1.51%	3920.8	1.23%	6839.9	2.15%
	8	4671	2912.9	0.92%	2897.2	0.91%	4442.6	1.40%
	8.5	1537	938.2	0.30%	1062.2	0.33%	1232.3	0.39%
	9	294	122.6	0.04%	149.3	0.05%	186.6	0.06%
	9.5	79	23.6	0.01%	8.5	0.00%	24.0	0.01%
	10	56	15.6	0.00%	0.0	0.00%	5.3	0.00%

Merci de votre attention

